



FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

Pouvoir d'achat et Rémunération des agents publics Le « sparadrap » Macron

Les prix augmentent, ... le pouvoir d'achat des agents publics baisse (- 6 % en 2021).

La réponse du gouvernement annoncée par la ministre ce jeudi 9 décembre de la Fonction publique c'est :

2 points d'indice ajoutés au minimum de traitement soit 7,30 euros nets par mois !!!

Une mesure en trompe l'œil puisque 99 % des fonctionnaires ne toucheront rien.

Ce n'est pas une amélioration de la situation des bas salaires de la fonction publique mais une obligation due à l'augmentation du SMIC.

Force Ouvrière est scandalisée par ce mépris à l'encontre des agents publics, de leurs missions et de leur investissement au quotidien.

Le quinquennat MACRON se termine par :

- Un gel inédit du point d'indice pendant cinq ans
- Une baisse du niveau des retraites à venir
- Des mesures catégorielles ou statutaires d'urgence (santé, police, enseignement)
- La smicardisation des bas de grilles C, B et A.

Force ouvrière dénonce l'entêtement du gouvernement face à l'évidence !

Fo Fonction publique est sortie de la conférence sur les perspectives salariales lancée par la ministre de la Fonction publique début juillet parce qu'elle refusait de discuter pouvoir d'achat et carrière. Nous avons bien eu raison !

Aujourd'hui, la même ministre annonce souhaiter engager en 2022 une négociation sur les rémunérations et les carrières, sans préciser si elle aura lieu avant ou après les élections.

C'est un aveu d'échec d'une politique salariale contre le maintien du pouvoir d'achat et la garantie de la carrière (Le 5 juillet, la ministre Amélie de Montchalin parlait d'une « rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice »). Une politique salariale « sparadrap » qui mène dans le mur avec le retour de l'inflation.

Force ouvrière appelle à reconquérir une vraie politique salariale par l'ouverture immédiate de négociations salariales au niveau national pour :

- Une négociation salariale annuelle effective prévue par le Statut général des fonctionnaires
- Le maintien de la valeur unique du point d'indice pour toute la Fonction publique dans le cadre de la grille unique
- Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 par l'augmentation de la valeur du point d'indice
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- Un déroulement de carrière et des débouchés satisfaisants pour tous les agents, femmes et hommes, notamment par la refonte de la grille.

Nous mettrons tout en œuvre pour faire aboutir sans délai nos revendications.

Paris, le 9 décembre 2021